

OS4 – Protéger la santé des femmes enceintes, des jeunes enfants et des jeunes

Former et outiller les professionnels de la périnatalité

Le contexte en santé environnement

La fédération internationale des gynécologues obstétriciens (FIGO) alerte les pouvoirs publics : « parmi les effets clairement imputés aux produits chimiques, dont les perturbateurs endocriniens, la FIGO évoque « les fausses couches et pertes fœtales, les troubles de la croissance fœtale, le faible poids à la naissance, les malformations congénitales, les atteintes des fonctions cognitives ou du neuro développement, les cancers de l'appareil reproducteur, la baisse de la qualité du sperme, les comportements de type troubles du déficit de l'attention et hyperactivité ». Face à la hausse de ces maladies, la FIGO demande « aux obstétriciens, sage femmes, professions infirmières en charge de la santé des femmes et autres professionnels d'agir rapidement pour prévenir l'exposition aux toxiques chimiques environnementaux ».

Les territoires de Nouvelle-Aquitaine (hors ex Limousin) sont particulièrement concernés par l'évolution à la baisse de la concentration du sperme en spermatozoïdes (évolution annuelle entre 1989 et 2005, état des lieux / étude INVS).

Les autres constats

La moitié des femmes enceintes interrogées n'a pas entendu parler des perturbateurs endocriniens (enquête réalisée par le CHU de Poitiers).

Les professionnels de santé sont insuffisamment formés et informés sur les risques liés à l'exposition aux produits chimiques des femmes enceintes et des jeunes enfants pour relayer des messages de prévention auprès des familles.

Dès 2014, une stratégie régionale de prévention et promotion de la SE autour de la petite enfance a été développée par l'ARS, les actions du PRSE viendront compléter cette stratégie.

Les enjeux
en Nouvelle-Aquitaine

Donner à tous les professionnels de la périnatalité les capacités de transmettre aux familles un message cohérent, adapté et accessible concernant les risques SE auxquels sont particulièrement exposés les femmes enceintes et les jeunes enfants

Quelles sont les mesures de l'action ?

1

Mettre en place des modules santé environnement dans la formation initiale des professionnels de la périnatalité

2018-
2020

2

Développer des actions de sensibilisation en direction des professionnels de la périnatalité

2018-
2020

3

Étudier la faisabilité d'un centre de ressources destiné aux professionnels de la périnatalité et, le cas échéant, le mettre en œuvre

2018-
2019

4

Faire connaître l'expérimentation d'une chambre pédagogique en maternité

2017-
2018



Les indicateurs de résultat

Test de connaissance des sages-femmes à l'entrée et à la sortie de l'école.

MESURE 1



Indicateurs de réalisation

Module en place dans les différentes écoles

Mettre en place des modules santé environnement dans la formation initiale des professionnels de la périnatalité

Descriptif

Construire un module de formation modulable, en fonction des opportunités.

Dispenser des formations en SE dans les 3 écoles de sages-femmes (SF) et la seule école de puériculture de la région.

Dispenser des formations dans les 6 écoles d'auxiliaires de puériculture de la région.

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

CHU/Université de Poitiers et Bordeaux (en charge de faire le lien avec les IFSI), enseignants des écoles de SF, de puéricultrices et auxiliaires de puériculture, associations ...

Calendrier

Construction du module : 2018-2019

Formations : 2019-2020

Budget estimatif

30 000 euros

MESURE 2



Indicateur de réalisation

Nombre de sessions de sensibilisation / nombre de professionnels sensibilisés

Développer des actions de sensibilisation en direction des professionnels de la périnatalité

Descriptif

Recenser les « portes d'entrée » (têtes de réseau) vers les professionnels de la périnatalité.

Organiser et mettre en œuvre la sensibilisation des professionnels.

Créer des outils de sensibilisation.

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

ARS, Réseau Périnatalité (si CPOM), centre de ressource (s'il est mis en place), CAF

Calendrier

Recensement : 2018-2019

Sensibilisation : 2019-2020

Budget estimatif

50 000 euros

MESURE 3

**Indicateur de réalisation**

Etude de faisabilité réalisée

Étudier la faisabilité d'un centre de ressources destiné aux professionnels de la périnatalité et, le cas échéant, le mettre en œuvre**Descriptif**

Faire un état des lieux des moyens existants en Nouvelle-Aquitaine.

Le cas échéant, créer et animer un centre de ressources qui aura pour mission de recenser, actualiser et diffuser les outils et les initiatives relatives à la SE autour de la femme enceinte et du jeune enfant (plateforme internet) et apporter un appui aux professionnels pour la mise en place d'actions de sensibilisation.

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

Réseau périnatalité, opérateurs

Calendrier

Etude de faisabilité : 2018

Etat des lieux des ressources pédagogiques et centre de ressources opérationnel : 2019-2020

Budget estimatif

Etude de faisabilité : 50 000 euros

Fonctionnement : 60 000 euros /an

MESURE 4

**Indicateur de réalisation**

Nombre de cahiers des charges diffusés

Faire connaître l'expérimentation d'une chambre pédagogique en maternité**Descriptif**

A partir du projet en cours à la maternité d'Angoulême, construire un cahier des charges et un journal de bord (historique, freins, points techniques...) pour capitaliser cette expérience.

Diffuser cette expérience et le cahier des charges auprès des autres porteurs de projets potentiels.

Pilote

ARS

Autres acteurs impliqués

CH Angoulême, associations, réseaux d'éducation...

Calendrier

Livraison du cahier des charges : 2017 (lorsque la chambre aura été expérimentée)

Diffusion : 2019

Budget estimatif

7 500 euros